

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du
Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph,
Roberval, le mardi 8 avril 2025.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M ^{me}	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Guy Privé	Maire de Sainte-Hedwidge
M.	Roger Villeneuve	Maire de Saint-André

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

MM. Steeve Gagnon, directeur général, et Danny Bouchard, directeur général adjoint
et de l’aménagement du territoire, ainsi que M^{mes} Jacynthe Brassard, directrice du
développement des milieux, Odrey Doucet, directrice du Service aux entreprises, et
Andrée-Anne Guay, conseillère en communication, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l’ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus
cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-103

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité
des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en
y retirant les points 7.7 et 10.1 et en y ajoutant les points suivants :

- 10.5 Confirmation d’embauche – Ressource en comptabilité;
- 10.6 Changement de statut d’emploi.

Point n° 3.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-104

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à
l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 soit ratifié
par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 3.2 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-105

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l’ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 13 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-106

Sujet : Acceptation des comptes et des engagements

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et des engagements ci-après énumérés soit acceptée.

Liste des comptes			
1 ^{er} au 31 mars 2025			
Baillargeon, Yanick		963,97	\$
Belley, Valérie		2 108,55	
Bilodeau, Geneviève		934,44	
Bonneau, Stéphanie		968,64	
Brassard, Jacynthe		557,17	
Castonguay, Marie-Eve		170,32	
Desbiens, Charles		601,90	
Doucet, Odrey		1 185,13	
Duchesne, Katia		426,41	
Fortin, Jonathan		923,30	
Fortin, Annie		191,86	
Garneau, Pierre		112,00	
Gibbons, Luc		25,48	
Larouche, Sophie		102,50	
Leclerc, Francis		2 411,29	
Martel, Patrick		78,00	
Tremblay, Simon		712,82	
Total fonds MRC		12 473,78	\$
Tremblay, Carl		929,40	\$
Total fonds TPI		929,40	\$
Total des fonds		13 403,18	\$

Liste des engagements			
1 ^{er} au 31 mars 2025			
DB-000027	Congrès 2025 Guillaume	COMB50	735,84 \$
DB-000028	Logiciel ArcGIS licences	ESRI50	275,94
DB-000029	Mandat Circuit cyclable	CAIN52	358,44
DB-000030	Formation plateforme Talamus Nadia T.	TALA50	1 023,28
JB-000032	FRR – PQV 2024 Système alimentaire durable	SID50	337,61

OD-000024	Activité développement durable initiation	SOCI13	140,32	
OD-000026	Signature Inn. Communication	ZONE50	901,12	
OD-000027	Publicité mars dans journal forestier	JOUR50	747,34	
SG-000233	Inscription défi Dragons	FEST80	1 149,75	
SG-000234	Commandite brunch 2025	SYND60	300,00	
SG-000235	Commandite bourses au mérite 2024-2025	CEGE33	500,00	
SG-000236	Commandite Marche mondiale des femmes	RECI10	200,00	
VB-000009	Télénet informatique du mois	TELE65	1 869,18	
VB-000011	Cellulaire du mois de	BELL60	580,08	
VB-000017	Aliments divers	CUIZ50	27,24	
VB-000019	Facture d'électricité du mois	HYDR33	1 422,83	
VB-000021	Folks du mois de	FOLK80	201,66	
VB-000024	Frais de poste	PITN50	10,35	
VB-000025	Frais timbreuse recharge	PITN55	1 654,65	
VB-000026	Nettoyage de tapis du mois	CTAA50	48,21	
VB-000027	Programme d'aide aux employés	UNPS80	420,00	
VB-000053	Station d'accueil universelle USB-c	HIFI10	356,41	
VB-000054	Travaux divers	MER40	437,50	
VB-000055	Congrès 2025 Jonathan Fortin	ASSO56	624,31	
VB-000056	2 Ateliers de perfectionnement sur le Règlement	FEDE50	1 113,14	
VB-000057	Déneigement no 2/2	MEUN20	517,39	
VB-000058	Frais cafetière	CAFE65	521,80	
VB-000059	Colloque avril Steeve	ADGM50	735,84	
VB-000060	Achats informatique	AUTH10	532,10	
VB-000061	Frais appel d'offre achat vélos	CAIN52	2 048,65	
VB-000062	Mise en demeure mandat d'auscultation chaussée	CAIN52	519,12	
VB-000063	Cartouche canon noir	BLAC10	150,62	
VB-000064	Achat bottes, lunettes et bouchons oreilles	LCR80	155,42	
VB-000065	Carte cadeau Mario départ	SONX55	350,00	
VB-000066	Frais informatique mars	VISI67	2 741,11	
VB-000067	Achats divers mars	MEGA50	1 404,79	
VB-000068	Dépenses mois de mars	VISA-DG	14 868,05	
VB-000069	Dépenses mois de mars	VISA-PF	703,48	
Total fonds MRC du 1^{er} au 29 février 2025			40 683,57	\$
DB-000028	Tablettes – Avis de prise de possession	IMPR55	717,44	\$
VB-000002	Frais de TPV	GLOB40	47,49	
VB-000003	Immatriculation Ford et CANAM	SAAQ50	621,95	
Total fonds MRC du 1^{er} au 31 mars 2025			1 386,88	\$
Total des engagements :			42 070,45	\$

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-107

Sujet : Approbation du règlement n° 25-18 – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 25-18 de la Municipalité de Lac-Bouchette modifiant son règlement de zonage (n° 18-16) de manière à autoriser les unités

d'habitation accessoires sur le territoire de la municipalité de Lac-Bouchette et prévoir leur cadre normatif ainsi que l'ajout de normes d'implantation pour les usages récréatifs dans la zone 3AF.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-108

Sujet : Approbation de la résolution n° 2025-01 (PPCMOI) – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la résolution n° 2025-01 de la Municipalité de Lac-Bouchette en vertu de laquelle le conseil autorise un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 6 599 408 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire au camping Malherbe sur un terrain vacant situé en zone de villégiature qui servira à la location d'équipements récréatifs tels que kayaks et planches à pagaie sur le terrain non conforme au règlement de lotissement.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-109

Sujet : Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Dossier n° 448804/Hydro-Québec

Attendu qu'Hydro-Québec a déposé une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 3 070 787, 3 071 156 et 3 304 357 du cadastre du Québec, sur le territoire de la ville de Saint-Félicien, pour une superficie de 1,0988 hectare;

Attendu que le projet vise le changement de poteaux pour l'ajout de fibre optique par Hydro-Québec;

Attendu que le secteur visé par le projet est localisé à l'intérieur de la zone agricole permanente de la municipalité;

Attendu que conformément à l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), l'analyse du dossier par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) nécessite de la MRC sa recommandation quant à la demande déposée par Hydro-Québec;

Attendu que la recommandation de la MRC du Domaine-du-Roy doit être motivée en tenant compte des critères de l'article 62 de la susdite loi, des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire, et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire, et qu'elle doit être accompagnée d'un avis relatif à la conformité de la demande avec ces documents;

Attendu que la réalisation du projet ne contrevient pas aux critères de l'article 62, aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire, aux mesures de contrôle intérimaire et aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy appuie la demande déposée par Hydro-Québec, sur une partie des lots 3 070 787, 3 071 156 et 3 304 357 du cadastre du Québec, sur le territoire de la ville de Saint-Félicien, pour une superficie de 1,0988 hectare, pour les motifs suivants :

- Le potentiel agricole des lots visés est à 80 % de sols de classe 3 avec une basse fertilité, et à 20 % de sols de classe 4 avec surabondance d'eau;

- Le projet d'Hydro-Québec n'amène pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles qui se pratiquent dans ce milieu, puisque l'exploitation agricole la plus près est située à plus de 2 000 mètres;
- Le projet n'affecte en aucun cas l'homogénéité de la communauté agricole de la municipalité puisque les infrastructures sont déjà en place depuis de nombreuses années et que l'empiétement en zone agricole sera temporaire;
- La demande d'autorisation déposée par la municipalité s'inscrit en conformité avec les objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé;
- La demande d'autorisation déposée par Hydro-Québec ne déroge pas aux dispositions du document complémentaire, ni aux mesures de contrôle intérimaire, ni aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

Que le directeur général adjoint de la MRC du Domaine-du-Roy soit autorisé à signer l'avis relatif à la conformité de la demande d'autorisation aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire, aux mesures de contrôle intérimaire et aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

Que copie de la présente résolution et de l'avis de conformité soit transmise au demandeur afin de compléter son dossier.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-110

Sujet : Approbation du règlement n° 2025-001 – Municipalité de La Doré

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2025-001 de la Municipalité de La Doré modifiant son règlement de zonage (n° 2018-007) afin de mieux préciser les dispositions du règlement de zonage qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-111

Sujet : Approbation de la résolution n° 10-0225-10 (PPCMOI) – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la résolution n° 10-0225-10 en vertu de laquelle le conseil autorise un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 4 087 466 du cadastre du Québec, correspondant au 579, boulevard Sacré-Cœur à Saint-Félicien, afin de permettre l'exploitation d'une entreprise reliée au transport de taxi et d'un service de réparation d'automobiles, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 163-Rbd.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-112

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-769 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-769 de la Municipalité de Chambord ayant pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2018-621 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique en matière de résidence de tourisme.

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-113

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-774 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-774 de la Municipalité de Chambord ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme (règlement n° 2018-620) de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy modifié par le règlement n° 292-2022.

Point n° 6.1.8 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-114

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-775 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-775 de la Municipalité de Chambord de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme (règlement n° 2018-620) modifié par le règlement n° 2024-774 en vue d'assurer la concordance au règlement n° 292-2022 de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 6.1.9 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-115

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-783 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-783 de la Municipalité de Chambord modifiant son règlement de zonage (n° 2018-621) de manière à prévoir un cadre normatif pour les pavillons communautaires applicable aux zones récréatives.

Point n° 6.1.10 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-116

Sujet : Approbation du règlement n° 2025-03 – Ville de Roberval

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2025-03 de la Ville de Roberval ayant pour objet de modifier le règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à apporter diverses modifications.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-117

Sujet : Mandat – Surveillance de travaux/Projet 16A Péribonka (section sud)

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, les membres du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets ont entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023;

Attendu que le plan identifiait plusieurs projets prioritaires de bonification du circuit cyclable, notamment l'aménagement d'une nouvelle piste cyclable à Péribonka;

Attendu qu'une première section de cinq kilomètres a été construite en 2023 au nord de la rivière Moreau et que les plans et devis de la section située au sud de la rivière sont en élaboration;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a lancé un appel d’offres sur invitation afin d’accorder un mandat de fourniture de services professionnelles de surveillance de travaux;

Attendu que les deux firmes invitées, soit MSH Services conseils et Mageco LMG, ont déposé des soumissions;

Attendu qu’après l’analyse des offres, le plus bas soumissionnaire est MSH Services conseils, et ce, pour un montant de 43 985 \$, plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l’unanimité des conseillers d’octroyer à MSH Service conseil le mandat pour la fourniture de services professionnels de surveillance de travaux dans le cadre du projet 16A (section sud) de bonification de la véloroute des Bleuets à Péribonka, et ce, pour un montant de 43 985 \$, plus taxes.

Point n° 6.2.2 de l’ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-118

Sujet : Programme d’aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Demande d’aide financière 2025-2026

Attendu qu’en février 2022, le ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec annonçait la mise en place du Programme d’aide aux infrastructures de transport actif 2022-2025;

Attendu que la véloroute des Bleuets, intégrée à la route Verte, est admissible à cette aide financière par le Volet Véloce III – Entretien de la route Verte et de ses embranchements;

Attendu que l’aide financière peut représenter jusqu’à 50 % des dépenses admissibles, et ce, jusqu’à concurrence de 3 500 \$/km pour les pistes cyclables, 1 750 \$/km pour les bandes cyclables et accotements asphaltés, ainsi que 120 \$/km pour les chaussées désignées;

Attendu que ce programme est venu à échéance le 31 mars 2025 et que la MRC est toujours en attente de l’annonce du renouvellement par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

Attendu que pour l’année 2025-2026, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a adopté un budget d’entretien de 549 404 \$, et serait donc admissible, en vertu des paramètres du programme 2022-2025, à une aide financière maximale de 274 702 \$;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser le dépôt d’une demande d’aide financière d’une somme de 274 702 \$ dans le cadre du Programme d’aide aux infrastructures de transport actif et d’en autoriser sa transmission au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Point n° 6.3.1 de l’ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-119

Sujet : Mandat – Inventaire des émissions de gaz à effet de serre/Plan climat

Attendu que dans le cadre de l’élaboration de son Plan climat, la MRC du Domaine-du-Roy doit réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre à l’échelle de son territoire, afin d’être en mesure d’identifier le potentiel de réduction et de déterminer des cibles de réduction;

Attendu que dans le but de procéder à cet inventaire, la MRC a procédé à un appel d’offres sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

Attendu que deux offres ont été déposées par les entreprises invitées, lesquelles ont été analysées par le comité de sélection le 31 mars dernier, et ce, selon la formule de pondération qualité-prix;

Attendu qu’au terme du processus, le comité d’analyse recommande d’octroyer le mandat à MNP, qui a obtenu la plus haute note finale (35,52), pour un montant de 35 469,79 \$, taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l’unanimité des conseillers d’octroyer le mandat à MNP, qui a obtenu la plus haute note finale (35,52), pour un montant de 35 469,79 \$, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent de la subvention reçue du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l’élaboration du Plan climat.

Point n° 6.3.2 de l’ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-120

Sujet : Mandat – Travaux de désherbage dans le bloc Saint-Méthode des terres publiques intramunicipales

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite procéder à la réalisation de travaux de désherbage sur les terres publiques intramunicipales (TPI), plus précisément dans le bloc Saint-Méthode, dans des secteurs qui ont fait l’objet de reboisement en 2023 pour une superficie approximative de 28 hectares;

Attendu qu’une offre de service a été demandée à la Corporation d’aménagement forêt Normandin (CAFN), laquelle demande un taux de 675 \$/hectare, incluant les services techniques pour un coût total estimé à 18 900 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder à la Corporation d’aménagement forêt Normandin, laquelle demande un taux de 675 \$/hectare, incluant les services techniques pour un coût total estimé à 18 900 \$ plus taxes.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent à parts égales du fonds de mise en valeur des TPI et de la subvention 2025-2026 du Programme d’aménagement durable des forêts.

Point n° 7.1 de l’ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-121

Sujet : Adoption de projets – Fonds de développement du Domaine-du-Roy

Attendu que le comité d’évaluation de projets a procédé à l’évaluation des demandes d’aide financière permettant d’engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter de financer les projets listés ci-dessous, et ce, à hauteur de 20 000 \$, à même le volet local et 35 853 \$ à même le volet territorial du Fonds de développement du Domaine-du-Roy.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Volet local

1. Centre de la petite enfance Les amis de la Culbute : Réaménagement d'un service de garde en milieu de travail (volet local Roberval) : 20 000 \$

Volet territorial

1. Centre de la petite enfance Les amis de la Culbute : Réaménagement d'un service de garde en milieu de travail (volet territorial), selon certaines conditions : 20 000 \$
2. Ville de Saint-Félicien : Récupération de l'eau de pluie (volet territorial), selon certaines conditions : 15 853 \$

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-122

Sujet : Adoption de projets – Activités de rapprochement interculturel (PAC-MIFI)

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le PAC-MIFI, et ce, en vertu de la résolution n° 2022-138 octroyant des montants dans le cadre du Plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie économique et socioculturelle du Lac-Saint-Jean 2022-2025;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de financer les projets ci-dessous à hauteur de 9 963,00 \$, et ce, à même les sommes provenant du PAC-MIFI pour les activités de rapprochement interculturel.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

1. Ensemble, fête communautaire interculturelle

Mosaïque sociale

Montant recommandé, selon certaines conditions : 4 963 \$;

2. Journée du Vivre ensemble

Ville de Saint-Félicien

Montant recommandé, selon certaines conditions : 5 000 \$.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-123

Sujet : Prolongation de mandat – Remplacement d'une conseillère en développement (PAC-MIFI)/Interlee

Attendu les différents mandats accordés à Interlee afin d'assurer le remplacement pendant l'absence d'une conseillère en développement local;

Attendu qu'il y a lieu de prolonger le mandat accordé à Interlee, puisque le retour de la ressource n'est pas confirmé, et ce, pour une somme de 45 500 \$ avant les taxes applicables;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers de prolonger le mandat d'Interlee, pour la période du 14 avril au 3 octobre 2025, afin d'assurer le remplacement d'une conseillère en développement local, et ce, pour une somme de 45 500 \$ avant les taxes applicables.

Que M^{me} Jacynthe Brassard, coordonnatrice au développement des milieux, est autorisée à procéder à l'engagement des dépenses et des déboursés liés à ce contrat.

Que les honoraires soient payés dans le cadre de l'entente PAC-MIFI.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-124

Sujet : Adoption du rapport d'utilisation annuelle – Fonds régions et ruralité, volet 4/Entente de vitalisation

Attendu qu'en vertu de l'article 5.16 de l'entente de vitalisation, les municipalités régionales de comté doivent produire, adopter, publier sur leur site Internet et soumettre annuellement, au 31 mars de chaque année, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences indiquées;

Attendu le rapport déposé pour l'année 2024 auprès des membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy présentant six projets financés pour un montant total de 406 898 \$.

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'adopter, dans le cadre de l'Entente de vitalisation, le rapport annuel d'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité, volet 4, présentant six projets financés pour un montant total de 406 898 \$;
- De diffuser le rapport sur le site Internet de la MRC du Domaine-du-Roy;
- D'autoriser la transmission du rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-125

Sujet : Défi Pissenlits

Attendu qu'il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs;

Attendu que les pissenlits sont parmi les premières fleurs à éclore et représentent donc une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour la survie des pollinisateurs après la période hivernale;

Attendu que les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et qu'ils subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts liés aux changements climatiques;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est soucieuse de l'importance de poser des gestes concrets en matière environnementale;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adhésion de la MRC du Domaine-du-Roy au Défi Pissenlits 2025.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-126

Sujet : Nomination au comité d'analyse – Fonds tarifs douaniers

Attendu que plusieurs entreprises régionales sont directement affectées par les récentes mesures tarifaires entre les États-Unis et le Canada, mettant en péril leur compétitivité et leur stabilité financière;

Attendu que la mise en place d'un fonds d'aide aux entreprises régionales permettrait d'accompagner les entreprises dans l'exploration de nouveaux marchés, l'adaptation de leurs produits et services et l'accès à des ressources spécialisées en exportation et en commerce international;

Attendu que le 11 mars 2025, la MRC a autorisé un montant de 36 250 \$ comme contribution au fonds régional;

Attendu qu'il est nécessaire de mandater une organisation pour la gestion administrative et financière de ce fonds;

Attendu que la création d'un comité aviseur est essentielle pour la mise en place du fonds et du bon fonctionnement de la démarche;

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- Nommer M^{me} Odrey Doucet, directrice du Service aux entreprises, à titre de représentante de la MRC du Domaine-du-Roy, au sein du comité régional d'analyse du Fonds tarifs douaniers;
- Mandater Promotion Saguenay comme organisme administrateur du Fonds régional, et qu'un montant de 10 000 \$, issu de ce Fonds, sera versé pour l'administration de ce mandat;
- D'autoriser M. Steeve Gagnon, directeur général, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce Fonds.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-127

Sujet : Entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif – Municipalité de Saint-François-de-Sales

Attendu que lors de la séance du 11 mars 2025, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a autorisé l'engagement de sommes provenant du volet local du Fonds régions et ruralité pour la Municipalité de Saint-François-de-Sales afin de soutenir administrativement celle-ci dans le cadre d'un projet ponctuel de centre de services partagés;

Attendu l'entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales.

Que le préfet, M. Yanick Baillargeon, est autorisé à signer l'entente.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-128

Sujet : Entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif –
Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean

Attendu que lors de la séance du 11 mars 2025, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a autorisé l'engagement de sommes provenant du volet local du Fonds régions et ruralité pour la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean afin de soutenir administrativement celle-ci dans le cadre d'un projet ponctuel de centre de services partagés;

Attendu l'entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et le conseil de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et le conseil de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean.

Que le préfet, M. Yanick Baillargeon, est autorisé à signer l'entente.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-129

Sujet : Frais assumés par la MRC du Domaine-du-Roy – Élection du préfet au suffrage universel

Attendu qu'à la suite de l'adoption du règlement n° 282-2021, le préfet de la MRC du Domaine-du-Roy est élu au suffrage universel à compter de l'élection générale de 2021;

Attendu que conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le scrutin pour l'élection du préfet se tient simultanément au scrutin pour l'élection des élus dans les municipalités locales;

Attendu qu'il est souhaitable d'établir les modalités de partage des dépenses liées à la tenue du scrutin entre la MRC et les municipalités locales;

Par conséquent, il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy assume une partie des frais engagés par les municipalités locales dans le cadre de toute élection à la préfecture, et ce, selon les pourcentages ci-dessous établis en fonction de la nature des dépenses.

Nature des dépenses et pourcentage :

1. Transmission par la poste, à la demande de la MRC, des cartes de rappel (avis d'inscription, impression des cartes, timbres, temps des ressources, etc.) : 100 %;
2. Révision de la liste électorale (avis publics, frais informatiques, temps des ressources, etc.) : 50 %;
3. Acquisition du matériel électoral (boîtes, isoloirs, formulaires de révision, etc.) : 50 %;
4. Rémunération du personnel (PRIMO, BVI, BVA, BVO, table de vérification) : 25 %;
5. Formules municipales exclusivement pour la MRC : 100 %;
6. Autres frais (préparation et location de salles, conciergerie, signalisation, fermeture des bureaux de vote) : 25 %;

7. Frais de déplacement pour apporter les boîtes de scrutin au bureau de la MRC : 100 %;
8. Tous les autres frais devront être préalablement autorisés par le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC, et à défaut, ne seront pas remboursés.

Que la MRC du Domaine-du-Roy n'assumera pas de remboursement des frais reliés à la tenue du vote (dépenses prévues aux alinéas 5 à 7), si le préfet est élu sans opposition.

Que dans le cas où dans une municipalité locale tous les candidats sont élus sans opposition, la MRC assumera tous les frais.

Que la MRC assumera une rémunération égale à la moitié de celle à laquelle ils ont droit, pour les présidents d'élection, les secrétaires d'élection et tout autre adjoint aux présidents d'élection locaux, et ce, conformément au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors des élections et référendums municipaux.

Point n° 10.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-130

Sujet : Confirmation d'embauche – Ressource en comptabilité

Attendu que dans le cadre d'une entente intermunicipale et face aux défis rencontrés par certaines municipalités en matière de gestion comptable, il a été convenu d'embaucher une ressource spécialisée pour un mandat temporaire de seize semaines;

Attendu la recommandation de la direction générale d'accorder ce mandat à M^{me} Nathalie Côté, titulaire d'un baccalauréat en comptabilité et du titre de CPA, qui cumule plus de trente ans d'expérience dans le domaine de la comptabilité;

Attendu que les membres du comité des ressources humaines appuient cette embauche;

Attendu que le directeur général a donné son autorisation afin de procéder à l'embauche, et ce, conformément au règlement n° 310-2023 sur la délégation des dépenses;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer l'embauche de M^{me} Nathalie Côté en tant que ressource en comptabilité selon les modalités de l'entente conclue.

Point n° 10.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-131

Sujet : Changement de statut d'emploi

Attendu que la charge de travail soutenue au Service aux entreprises et l'importance de retenir nos ressources déjà en poste et opérationnelles représente un atout stratégique pour assurer l'efficacité du Service;

Attendu la proposition de transformer le poste de conseillère aux entreprises, occupé par M^{me} Élisabeth Bouchard, en un poste au statut régulier;

Attendu que le dossier a été soumis aux membres du comité des ressources humaines qui appuient cette embauche;

Attendu que le directeur général a donné son autorisation afin de procéder à l'embauche de M^{me} Élisabeth Bouchard, et ce, conformément au règlement n° 310-2023 sur la délégation des dépenses;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer le changement de statut d'emploi du

poste de conseillère aux entreprises occupé par M^{me} par Élisabeth Bouchard, et ce, selon la politique de travail.

Que son salaire soit financé comme suit :

- Programme Accès entreprise Québec pour le premier volet de l'année;
- Fonds régions et ruralité pour la suite.

Point n° 12.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-132

Sujet : Mandat d'équilibration

Attendu qu'à la suite de l'analyse des besoins d'équilibration du rôle d'évaluation des municipalités de Chambord, Saint-André et Saint-François-de-Sales, l'évaluateur en recommande l'équilibration;

Attendu que les trois municipalités ci-dessus décrites ont signifié à la MRC du Domaine-du-Roy leur accord à l'équilibration de leur rôle d'évaluation;

Attendu que les coûts de l'équilibration sont prévus au contrat d'évaluation;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'évaluateur, Les évaluations Cévimec-BTF inc., à procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation des municipalités de Chambord, Saint-André et Saint-François-de-Sales.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-133

Sujet : Autorisation de versement – Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, d'une somme de 72 840 \$, au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec déployés sur le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour 2025, le tout en deux versements exigibles le 30 juin 2025 et le 31 octobre 2025.

Point n° 14.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-134

Sujet : Abolition du programme RénoRégion

Attendu que la Société d'habitation du Québec a confirmé, deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec, l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

Attendu que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

Attendu qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des municipalités régionales de comté du Québec;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé, le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyennes et citoyens ainsi que des familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

Attendu que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

Attendu que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

Attendu que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

Attendu que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

Attendu que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

Attendu que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau de :

- Reconsidérer de façon urgente sa décision et de relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
- Rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Éric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M^{me} Nancy Guillemette, députée de Roberval
- M. Jacques Demers, président, Fédération québécoise des municipalités

Point n° 15.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-135

Sujet : Avis – Modification au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est délégataire de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, sur son territoire depuis le 1^{er} avril 2010;

Attendu la présentation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sur les modifications envisagées au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RVLODI);

Attendu que le MRNF souhaite recevoir les avis et commentaires des municipalités régionales de comté sur les modifications proposées au plus tard, le 17 avril 2025;

Attendu l'avis préparé et soumis aux membres du conseil de la MRC par le Service de l'aménagement du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'avis préparé dans le cadre de la consultation sur les modifications proposées au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État et d'autoriser sa transmission au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-136

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

En signant ce procès-verbal, le préfet confirme qu'il renonce à son droit de refuser de signer les règlements et résolutions contenus au présent procès-verbal, tel que ce droit est prévu à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

Yanick Baillargeon
Préfet

Steeve Gagnon
Directeur général et
greffier-trésorier